

EDITO

## Rwanda : dénégation

samedi 8 novembre 2008, par [TOBNER Odile](#) (Date de rédaction antérieure : septembre 2008).

Pas de repentance a dit et redit Nicolas Sarkozy, comme candidat puis comme président de la République. Même si tout ce qu'a fait la France n'est pas toujours très bien, elle l'a fait avec les meilleures intentions. La direction d'intention, théorisée au XVII<sup>e</sup> siècle dans les traités de morale des casuistes jésuites, est capable de dissoudre absolument tous les crimes. Avec la publication, le 5 août, du rapport de la commission d'enquête rwandaise sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsis rwandais en 1994, l'exercice est cependant particulièrement acrobatique. Plutôt que de se lancer dans une justification hasardeuse, la réaction a été une pure et simple dénégation.

Lorsque, le 26 janvier 2008, Bernard Kouchner, actuel ministre des affaires étrangères, avait parlé à Kigali de « *faute politique* » commise par la France, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères de 1993 à 1995 répliqua immédiatement : « *Aurions-nous, par exemple, pris systématiquement le parti d'un camp contre l'autre, des Hutus contre les Tutsis ? C'est une contre-vérité.* » Et il cite à l'appui de cette dénégation le fait que la diplomatie française a œuvré pour la conclusion des accords d'Arusha signés le 4 août 1993 pour amener les Rwandais à la réconciliation. Si ces accords n'ont aucunement mis fin à la division, c'est que Paris n'a mis aucun zèle pour contraindre le camp que la France soutenait massivement à abandonner le monopole du pouvoir. Au contraire : après l'attentat qui coûta la vie d'Habyarimana, l'évacuation de ses proches vers la France et l'assassinat d'Agathe Uwilingiyimana, Premier ministre, par la garde présidentielle, c'est à l'ambassade de France à Kigali qu'est constitué le gouvernement dit « intérimaire » qui amène au pouvoir les militaires Hutus extrémistes, artisans du génocide.

L'opération Turquoise, en juillet 1994, aura, entre autre effet - je ne parle pas du but affiché - de permettre aux éléments de ce pouvoir génocidaire de fuir le Rwanda. Ces faits avérés démentent catégoriquement l'affirmation d'Alain Juppé selon laquelle la France n'a pas pris parti entre Hutus et Tutsis. Où sont donc les « falsifications inacceptables » dont il parle ?

Au Quai d'Orsay on a qualifié d' « *accusations inacceptables* » le contenu du rapport, Hervé Morin, ministre de la Défense a parlé d' « *accusations insupportables* », de même que Michèle Alliot-Marie, alors ministre des armées, avait parlé d'accusations « *farfelues* » pour les plaintes de victimes rwandaises actuellement instruites au tribunal aux armées de Paris. Si ces accusations sont inacceptables, alors que tant de détails les rendent vraisemblables, il ne suffit pas de les balayer d'un revers de main. Il faut achever le travail de la mission d'information sur le Rwanda, en 1998, dont le rapport rwandais reprend beaucoup d'éléments, en créant une commission d'enquête parlementaire.

Il ne suffit pas en effet de critiquer la commission rwandaise, comme le fait Jacques Sémelin (*Le Monde*, 18 août, cf <http://cec.rwanda.free.fr/>) quand il affirme : « *Plus que d'un « rapport scientifique », il s'agit d'un réquisitoire politique sans nuance.* », oubliant que le réquisitoire est un moment essentiel de la démarche judiciaire. En tout cas, il faut répondre à ce réquisitoire et, s'il n'y a pas d'autre réponse que la dénégation de faits essentiels avérés, il faut en tirer les conséquences et, non pas humilier, mais rendre tant soit peu de dignité à la France par une reconnaissance des

torts causés aux victimes rwandaises et par un effort de réparation. Il y a des repentances qui s'imposent humainement et politiquement.

---

**P.-S.**

\* Paru dans Billets d'Afrique et d'ailleurs - n°172 - Septembre 2008.